

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté AR-DAJAP/2022/874 du 29 novembre 2022 accordant délégation de signature aux Directeur par intérim et Directeur adjoint de la Direction des Systèmes d'Information ainsi qu'à certains autres agents de cette direction ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux modifié successivement par les arrêtés du 25 octobre 2017, du 5 mars 2018, du 10 octobre 2018, du 13 décembre 2018, du 11 juin 2019, du 17 juillet 2019, du 28 octobre 2019, du 21 janvier 2020, du 31 août 2020, du 7 octobre 2020, des 2 et 23 décembre 2020, du 31 mai 2021, des 9 et 13 décembre 2021, du 20 septembre 2022, du 7 novembre 2022 et du 22 mai 2023 ;

ARRETE

- ARTICLE 1.** Le tableau annexé à l'arrêté AR-DAJAP/2022/874 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, communiqué à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Fait à Lille le 12 juillet 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230712-230712H23582H1-AR

Date de réception en préfecture le : 13 juillet 2023

Affiché le : 13 juillet 2023

Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information
Tableau annexé à l'arrêté AR-DAJAP/2023/803

Direction – Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 de l'arrêté de base	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Direction des Systèmes d'Information	Pierre SITKO Directeur	Toutes les matières	Frédéric DRYEPONDT Directeur Adjoint	AR-DAJAP/2023/803
	Frédéric DRYEPONDT Directeur Adjoint	Toutes les matières		AR-DAJAP/2022/874
	Maxime CAILLERETZ Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information	DS 1 et DS 2	Pierre SITKO Directeur par intérim Directeur de Projets DGA Partenaire et Ressources	AR-DAJAP/2022/874

Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information
Tableau annexé à l'arrêté AR-DAJAP/2023/803

Direction – Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 de l'arrêté de base	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information	<p>Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service par intérim</p> <p>Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Adjoint</p>	<p>1 à 5</p> <p>6 à 8 : dans les limites ci-dessous</p> <p>Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.</p>	<p>Roberto DI GIACOMO Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures</p> <p>Sébastien FERDINAND Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Adjoint</p> <p>Mireille KORLOWSKI Responsable du Service Relations Utilisations</p>	AR-DAJAP/2022/874
Service Développement et Maintenance des Infrastructures	<p>Roberto DI GIACOMO Responsable du Service</p> <p>Sébastien FERDINAND Responsable du Service Adjoint</p>	<p>1 à 5</p> <p>6 à 8 : dans les limites ci-dessous</p> <p>Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.</p>	<p>En l'absence concomitante du Responsable et du Responsable Adjoint :</p> <p>Mireille KORLOWSKI Responsable du Service Relations Utilisations</p> <p>Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information par intérim</p>	AR-DAJAP/2022/874

Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information
Tableau annexé à l'arrêté AR-DAJAP/2023/803

Direction – Services	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 de l'arrêté de base	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Service Relations Utilisations	Mireille KORLOWSKI Responsable du Service	1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.	Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information par intérim Roberto DI GIACOMO Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Sébastien FERDINAND Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Adjoint	AR-DAJAP/2022/874
Service Pilotage et Sécurité du SI	Responsable du Service Poste vacant	1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €. DS1		AR-DAJAP/2022/874